



Vincent Locas, avocat

Conseiller juridique senior

Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE ET PAR MESSAGER

Le 19 juillet 2019

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande d'Intragaz, société en commandite afin d'obtenir l'autorisation de procéder à des investissements dans le but d'accroître la capacité du site d'emmagasiner de Pointe-du-Lac et demande d'examen d'un projet de construction de pipeline et demande interlocutoire afin de faire déclarer provisoire le Tarif E-6 à compter de la mise en service du projet – PHASE 3

Notre dossier : 312-00858

Dossier Régie : R-4034-2018

Chère consœur,

Conformément à votre lettre datée du 4 juillet 2019 (A-0026), Énergir, qui a été reconnue comme intervenante lors de la phase 1 du présent dossier¹, transmet par la présente ses commentaires quant à la demande interlocutoire afin de faire déclarer provisoire le Tarif E-6 d'Intragaz à compter de la mise en service du projet, déposée en phase 3 le 12 juin 2019 (ci-après la « Demande interlocutoire »).

Après révision, Énergir appuie sans réserve la Demande interlocutoire telle que formulée et recommande respectueusement à la Régie de l'énergie de l'accueillir selon ses conclusions.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Vincent Locas*

Vincent Locas

VL/mb

c. c. (par courriel): M^e Adina Georgescu (Intragaz)

M^e Paule Hamelin (ACIG)

M^e Dominique Neuman (SÉ-AQLPA)

¹ Décision D-2018-064.